



REPRISE PROGRESSIVE DE LA SCOLARITE BULLION

Dispositions applicables à partir du 12 mai jusqu'à nouvelles dispositions

Le 7 mai 2020, 16 h

Table des matières

1. PRÉAMBULE	2
2. ORGANISATION GÉNÉRALE	2
2.1 Port du masque	2
2.2 Accueil des élèves	2
2.3 Sortie des élèves	3
2.4 Aménagement des classes.....	4
2.5 Gestion des circulations	4
2.6 Activités sportives et culturelles	5
2.7 Récréations.....	5
2.8 Récréation sur le temps de midi	5
2.9 La sieste en maternelle.....	6
2.10 Nettoyage / désinfection des locaux.....	6
2.11 Restauration	6
2.12 Lavage des mains	6
2.13 Les parents	6
2.14 Le personnel communal	7
3. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE	7
3.1 Accueil en maternelle.....	7
3.2 Accueil en élémentaire.....	7

1. PRÉAMBULE

Ce document, rédigé par la Commune, les équipes pédagogiques, le centre de loisirs et l'association de Parents d'élèves « Paroles » a pour objet de présenter aux parents d'élèves les conditions de reprise progressive de la scolarité à l'école communale de Bullion à partir du 12 mai.

Le document du ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse « **Protocole sanitaire – réouverture des écoles maternelles et élémentaires** » remis le 3 mai à 20h a servi de complément à notre réflexion démarrée dès le jeudi 23 avril.

En rappel :

L'État (Ministère de l'Éducation nationale) assure l'enseignement et gère le temps scolaire.

La commune gère les locaux scolaires et le personnel non enseignant qui travaille à l'école.

Le centre de Loisirs est en gestion communale ainsi que son personnel.

La restauration scolaire est gérée par la commune.

2. ORGANISATION GÉNÉRALE

2.1 Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tout adulte pénétrant dans l'espace scolaire :

- Personnel enseignant
- Personnel AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap)
- Personnel communal
- Personne extérieure à titre exceptionnel
- Le port du masque est prohibé en maternelle pour les enfants
- Le port du masque est non recommandé en élémentaire pour les enfants (sauf enfant fébrile dans l'attente de l'arrivée d'un parent)

2.2 Accueil des élèves

Afin de respecter la distanciation sociale, l'accueil des enfants sera échelonné.

La rampe d'accès de l'école en élémentaire ne sera pas utilisée (sauf pour les personnes à mobilité réduite) ; les distances de croisement ne pouvant être respectées.

Maternelle :

Horaires d'accueil	Niveau de classe Maternelle
8h20 – 8h30 - portillon	GS - 6 enfants lundi mardi – 5 enfants jeudi vendredi
8h30 – 8h40 - portillon	MS - 5 enfants lundi mardi – 5 enfants jeudi vendredi
8h40 – 8h50 - entrée principale	PS - 5 enfants lundi mardi – 5 enfants jeudi vendredi

Élémentaire :

Horaires d'accueil	Niveau de classe Élémentaire
8h20 – stade	CM2 de Mme ABBÈS 7 élèves lundi mardi / 7 élèves jeudi vendredi
8h20 – entrée principale	CP de Mmes BOULARD et TOURON 6 élèves tous les jours
8h30 – stade	CP/CE1 de Mme DIOT Les CP lundi mardi / les CE1 jeudi vendredi
8h30 – entrée principale	CM1 de Mme UNTEREINER 5 élèves lundi mardi / 5 élèves jeudi vendredi
8h40 – entrée principale	CE2 de M. BEAUHAIRE 7 élèves lundi mardi / 7 élèves jeudi vendredi

Les élèves de l'Ulis seront accueillis à partir de 8 h 45 par la rampe d'accès de l'école.

Le respect des horaires est indispensable

Pour les fratries, l'accueil de l'ensemble des enfants de la même famille se fera sur le créneau de la classe de l'enfant qui entre le plus tôt.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc...)

C'est la responsabilité de tous qui permettra une reprise sereine de la scolarisation des enfants.

Attention :



Les enfants devront être vêtus de telle manière qu'ils puissent être autonomes, notamment pour aller aux toilettes (surtout pour les maternelles)

Les enfants ne pouvant manifestement pas respecter les gestes barrière ne pourront plus être accueillis à l'école.

2.3 Sortie des élèves

Maternelle :

Horaires de sortie	Niveau de classe Maternelle
16h00 - 16h10 - entrée principale	PS - sortie par la porte principale
16h10 - 16h20 - portillon	MS - sortie par le portillon
16h20 - 16h30 - portillon	GS - sortie par le portillon

Élémentaire :

Horaires de sortie	Niveau de classe Élémentaire
16h30 – 16h40 – stade	CM2 de Mme ABBÈS
16h30 – 16h40 – entrée principale	CP de Mmes BOULARD et TOURON
16h40 – 16h50 – stade	CP/CE1 de Mme DIOT
16h40 – 16h50 – entrée principale	CM1 de Mme UNTEREINER
16h50 – 17h00 – entrée principale	CE2 de M. BEAUHAIRE

Pour les fratries, la sortie de l'ensemble des enfants de la fratrie se fera sur le créneau de la classe de l'enfant qui sort le plus tôt.

2.4 Aménagement des classes

Le nombre d'élèves est limité au niveau académique de 5 à 8 pour les maternelles et de 10 à 15 pour les élémentaires.

Pour respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables, les tables et le bureau de l'enseignant et le sens de circulation, et compte tenu de la surface utile des classes (environ 40 m²), le maximum d'élèves sera limité à 10 pour les classes élémentaires.

Aération des classes plusieurs fois par jour.

Tout le mobilier non nécessaire sera sorti des classes ou condamné par rubalise.

2.5 Gestion des circulations

Élémentaire :

L'accueil se fera par le stade, le bas de la rampe côté cour (PMR) et l'entrée principale :

- Accès matérialisé par des barrières avec un sens de circulation et un marquage au sol.
- Sortie par les portes extérieures des classes lors des récréations.
- Un sens de circulation sera indiqué et expliqué aux élèves dès la première journée de classe.

CP – CE2 – CM1 : entrée par l'entrée principale de l'école

- Pose du manteau et du cartable
- Lavage des mains
- Entrée en classe

CP/CE1 – CM2 : entrée par le stade

- Pose du manteau et du cartable
- Lavage des mains
- Entrée en classe

Les parents ne devront pas stationner aux abords des rampes et de l'entrée principale de l'école élémentaire.

Maternelle :

L'accueil et la sortie se feront au niveau du portillon de la cour et de l'entrée principale :

Portillon = Moyenne Section, grande section - **Porte principale** de la maternelle : Petite Section

- Extérieur :
Accès matérialisé par des barrières avec un sens de circulation et un marquage au sol.
- Intérieur de l'école :
La rampe pour monter côté classe et porte manteaux
Les escaliers côté toilettes pour descendre

GS MS : entrée par le portillon puis le préau

- Pose du manteau
- Lavage des mains
- Entrée en classe file indienne sans se tenir par la main

PS : Entrée par la porte principale

- Poser le manteau
- Lavage des mains
- Entrée en classe file indienne sans se tenir par la main

**Les parents ne devront pas stationner aux abords du portillon
ou de la rampe de la maternelle.**

2.6 Activités sportives et culturelles

Les jeux de ballons et de contacts seront proscrits.

L'utilisation du matériel sportif pouvant être manipulé par tous sera proscrit.

Pour les activités artistiques, seul sera utilisé le matériel individuel jetable (pot de peinture...).

Les bibliothèques collectives de classe seront fermées.

En élémentaire, les magazines qui seront à disposition des élèves leurs seront acquis.

2.7 Récréations

Le temps des récréations sera échelonné. 2 classes auront un même temps de récréation avec des zones réservées pour chaque classe afin d'éviter le brassage des élèves.

Les gestes barrière et les distances de sécurité devront être respectés pour les jeux extérieurs.

Si les règles de distanciation ne peuvent être respectées en extérieur, la récréation se déroulera en temps calme en place individuelle à leur table.

Les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets (vélos en maternelle), ainsi que les structures de jeux seront proscrits.

2.8 Récréation sur le temps de midi

Le temps de récréation sera échelonné sur les deux services

- 2 zones de récréation dans la cour de l'élémentaire
- 2 zones de récréation sur le stade afin d'éviter le brassage des élèves
- 2 zones de récréation en maternelle

2.9 La sieste en maternelle

Un lit sur deux sera supprimé.

2.10 Nettoyage / désinfection des locaux

- Un nettoyage des écoles et du centre a eu lieu les 5 et 6 mai (pas de désinfection par nébulisation de type E14476, les locaux n'ayant pas été utilisés depuis 2 mois).
- L'école sera nettoyée avec désinfection des lieux communs (sols, sanitaires, portes, tables...) chaque soir par notre prestataire de ménage, NILE.
- Les portes des classes seront bloquées ouvertes afin d'éviter les manipulations.
- Des lingettes désinfectantes, du spray désinfectant ou du gel hydro alcoolique seront à disposition des adultes (3000 lingettes en attente de livraison).
- Aération régulière des salles de classe.
- Désinfection après les récréations des sanitaires et points de contacts fréquents par le personnel communal.

2.11 Restauration

Notre prestataire Yvelines Restauration, sis à Rambouillet, fournira des repas chauds, sans particularité (pas de bio) en plat. Les repas seront servis par les adultes.

Obligation de commander les repas 8 jours à l'avance soit avant le 4 mai.

La restauration aura lieu dans le réfectoire

Ce réfectoire dispose de 48 places en maternelle et 72 en élémentaire par table de 8 dans une utilisation maximale. La capacité d'accueil sera divisée par 3.

- Accueil maximum de 40 enfants par service en protocole sanitaire.
- Nettoyage et désinfection des tables et chaises entre chaque service.

Service de 11h30 à 12h30	Service de 12h45 à 13h45
Maternelles et CM2	CP/CE1/CE2/CM1

Les repas de la 1^{ère} semaine ont été commandés en fonction des inscriptions reçues avant lundi 4 mai suite au retour du questionnaire. Pour les semaines suivantes, nous procéderons par inscriptions préalables.

2.12 Lavage des mains

- Avant le départ de la maison et au retour à la maison
- A l'arrivée et à la sortie de l'école
- Après chaque récréation
- Avant et après chaque repas
- Avant et après les toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué

2.13 Les parents

- Rôle actif dans le respect des gestes barrière (explications à leurs enfants)
- Fourniture de mouchoirs en papier jetables en étui individuel **UNIQUEMENT**
- Prise de température quotidienne, elle doit être inférieure à 37,8°C. Au-delà, l'enfant devra être gardé au domicile
- Respect des points énoncés pour le bien de chaque enfant et le bien de tous

2.14 Le personnel communal

Le personnel a été formé et a reçu les fiches thématiques de nettoyage et de désinfection.

Du personnel supplémentaire (animateurs) sera mis à disposition pour la maternelle et l'élémentaire.

3. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Afin de respecter la limitation du nombre des élèves dans les classes, l'accueil des élèves se fera par niveau dans la limite de 10 enfants par classe en élémentaire et 5 à 8 en maternelle.

Aucun jouet, aucune structure commune ne seront mis à disposition des enfants.

L'accueil des fratries sur les jours identiques sera respecté dans la mesure du possible.

3.1 Accueil en maternelle

- **Grande Section**
6 enfants lundi mardi – 5 enfants jeudi vendredi
- **Moyenne Section**
5 enfants lundi mardi – 5 enfants jeudi vendredi
- **Petite Section**
5 enfants lundi mardi – 5 enfants jeudi vendredi
- **Liste des enfants**
distribuée aux parents par l'équipe pédagogique

Explications des gestes barrières et du nouveau fonctionnement de l'école dès le premier jour.

Trousseau individuel

Fournir aux enfants de maternelle (pas suffisamment de stock) une trousse ou une boîte individuelle à leur prénom (feutres, crayons de couleur, colle, ciseaux etc.....) Cette trousse restera à l'école.

Le doudou dédié à l'école ne sera pas ramené à la maison.

Pour les enfants restant à la maison (par choix des parents ou par non-possibilité d'accueil de ces derniers par l'école du fait du respect du protocole), l'enseignement à distance sera poursuivi par les enseignants.

Les conditions de mise en œuvre seront différentes des conditions actuelles du fait de l'enseignement en présentiel effectué par ces mêmes enseignants.

3.2 Accueil en élémentaire

Chaque niveau de classe sera accueilli deux jours par semaine (soit le lundi mardi soit le jeudi vendredi).

Seront accueillis sur 4 jours les CP de Mesdames BOULARD et TOURON ainsi que les enfants des ayant-droits des publics prioritaires désignés par la préfecture et l'Éducation Nationale (personnel soignant, médico-social, gendarmes) si les parents le souhaitent.

En fonction de la possibilité de respecter le protocole sanitaire et du choix des parents de remettre leurs enfants à l'école, un planning d'accueil sera établi.

Il vous sera communiqué pour vous indiquer les jours d'accueil de votre enfant le 7 mai par l'équipe pédagogique.

Les groupes seront établis par les enseignants dans le respect des fratries dans la mesure du possible.

Matériel scolaire

En élémentaire, merci de vérifier les trousseaux ; aucun matériel ne pourra être prêté par l'école ou les camarades. Surveiller le bon fonctionnement du matériel.

A Bullion, le 7 mai 2020

Lu et approuvé par les participants ci-dessous

Daniel PICARD, le Maire - Isabelle ROGER, adjointe aux affaires scolaires

L'équipe pédagogique de la maternelle représentée par Nathalie de Swetschin

Le centre de loisirs, représenté par Marie Villette et Coraline Tourbatez

Madame Stéphanie BARDON, Monsieur François Sorret, représentants des parents d'élèves